2023-2029

Rapport de consultation
Projet de Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine

Dernière révision le 21 février 2023

Présenté à la séance du conseil de la Communauté maritime
du 14 mars 2023

Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

Rapport de consultation – Projet de Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine 2023-2029

Préparation

Thibaud Durbecq, Chef de division - Hygiène du milieu

TABLE DES MATIÈRES

Introduction et mise en contexte **2**

Démarche de consultation publique **3**

1.1 Représentants lors de la consultation publique 3
1.2 Rôle des représentants 3
1.3 Préparation et tenue des assemblées de consultation publique 3
1.4 Déroulement des assemblées de consultation publique 4
1.5 Dépôt de mémoires 5

Synthèse des interventions recueillies **6**

Conclusion **10**

Annexe 1 : Résolution d'adoption du projet de PGMR **11**

Annexe 2 : Avis public de tenue des assemblées publiques **12**

Annexe 3 : Avis public dans le Journal local **13**

Annexe 4 : Rappel de tenue des assemblées publiques **14**

Annexe 5 : Présentation lors de la consultation publique **14**

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a entrepris, conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Le processus de révision a été dirigé par le service de l'hygiène du milieu et supervisé par la commission permanente de gestion des matières résiduelles du territoire. Conformément aux exigences de la LQE, le projet de PGMR avait pour objectif de dresser un bilan complet du territoire, de la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine, des quantités et de la performance, puis de définir les principales orientations que se fixe le territoire pour les sept (7) prochaines années ainsi que de proposer une série de mesures en vue de les atteindre.

Le 13 décembre 2022, le conseil a adopté son projet de PGMR et a annoncé le démarrage d'un processus de consultation publique. Un avis public a été publié sur le site internet municipal le 15 décembre, et dans un journal local le 16 décembre 2022, en vue de la tenue d'une assemblée publique, le 31 janvier 2023, sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

À la suite de ce processus de consultation, la Municipalité a pris connaissance des différents mémoires déposés, et a écouté les avis, suggestions, recommandations et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques. Ce document vise à synthétiser ces commentaires et à identifier les modifications à apporter au Projet de PGMR.

DÉMARCHE DE CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 Représentants lors de la consultation publique

Les représentants pour la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine à la consultation publique étaient :

Richard Leblanc, maire suppléant et conseiller municipal du district 3 (Cap-aux-Meules et l'Île d'Entrée)
Sara Vigneau, conseillère municipale du district 1 (L'Île du Havre-Aubert)
Ariane Cummings, directrice générale
Caroline Richard, directrice des travaux publics
Andrée-Maude Renaud, greffière
Thibaud Durbecq, chef de division – hygiène du milieu

1.2 Rôle des représentants

Le rôle des représentants était de :

- Présenter l'ensemble du Projet de PGMR et s'assurer que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan soient fournies,
- Entendre tout citoyen ou représentant d'organisation qui voulait s'exprimer à ce sujet, qu'il s'agisse de poser des questions, de demander des précisions ou bien de formuler des suggestions ou des recommandations
- S'assurer que les réponses et explications soient fournies pour toutes les questions et demandes de précisions
- Prendre note de toutes les suggestions et recommandions formulées
- Dresser, à l'issue de ces assemblées, un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique
- Ajuster, au besoin, le Projet de PGMR
- Transmettre au conseil municipal le rapport de consultation et le projet de PGMR modifié

1.3 Préparation et tenue des assemblées de consultation publique

Une assemblée publique de consultation a été planifiée sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, à Cap-aux-Meules, le 31 janvier 2023. Un avis public avait été publié sur le site internet municipal le 15 décembre et dans un journal local le 16 décembre (annexes 2 et 3). Cet avis comprenait la date, le lieu et l'heure de l'assemblée de consultation publique.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles était disponible sur le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine[1] ainsi qu'en version papier dans ses bureaux, et ce, durant toute la période de consultation.

[1] Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2022) Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (En ligne) [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2022/12/2022-11-29_PGMR-vRQ-2023-2029.pdf] (consulté le 21 février 2023).

De même, un sommaire du projet de PGMR était disponible sur le site Internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine[2] ainsi qu'en version papier dans ses bureaux, et ce, durant toute la période de consultation.

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine a en outre réalisé plusieurs communications concernant la tenue de cette assemblée ainsi que de son intérêt à recevoir des mémoires. Elle a notamment :

1. Publier un avis public concernant la tenue de l'assemblée publique
2. Publier un message dans le bulletin municipal qui est distribué dans toutes les boites postales des iles
3. Publier des avis sur la page Facebook de la Municipalité avant la tenue de la rencontre. Cette page est suivie par près de 7 000 personnes, pour une population de 13 000 habitants
4. Publier un bandeau sur l'écran d'accueil de la mairie.
5. Envoyer des lettres personnalisées à plusieurs organismes locaux pour les inviter à se présenter à la consultation ou à présenter des mémoires.

1.4 Déroulement des assemblées de consultation publique

L'assemblée publique s'est déroulée à la date, heure et lieu prévus, soit le 31 janvier, à 19h, à la salle communautaire de Cap-aux-Meules. La rencontre a été tenue en français et a rassemblé un public de 16 personnes. Elle s'est déroulée selon le plan suivant:

1. Le conseiller, Richard Leblanc, a souhaité la bienvenue au public et a présenté brièvement le plan de la soirée
2. Puis, un représentant de la Municipalité a présenté (annexe 5) :
    a. une brève mise en contexte de ce qu'est un PGMR ainsi que le processus légal de révision;
    b. les principaux éléments concernant l'évolution du territoire
    c. un bref bilan du mode de gestion des matières résiduelles et de ses contraintes et défis
    d. un bilan des quantités et la performance du territoire,
    e. les orientations prévues au plan ainsi que l'ensemble des mesures en vue de les atteindre;
3. Une période d'interventions (questions, commentaires, éclaircissements, suggestions) a été proposée. Selon la nature des questions, elles étaient redirigées vers une ressource technique de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ou bien un élu. Toutes les questions posées ont eu une réponse complète.

Une équipe était présente pour prendre en note tous les interventions et commentaires ainsi que pour dresser un compte rendu des assemblées.

---

[2] Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2022) Sommaire du Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (En ligne) [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2022/12/2022-12-12_Sommaire-PGMR-vf.pdf] (consulté le 21 février 2023).

1.5 Dépôt de mémoires

Les organismes ou citoyens souhaitant déposer un mémoire étaient invités à le faire selon différents moyens : (i) en le déposant à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avant le 31 janvier 2023 et (ii) en le présentant lors des consultations publiques.

Un (1) mémoire a été reçu par la Municipalité :

1. Attention FragÎles - Proposition d'intégration dans le nouveau plan de gestion des matières résiduelles (2023-2029)d' un volet à la lutte aux plantes exotiques envahissantes (PEE) aux Îles-de-la-Madeleine (janvier 2023)

SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS RECUEILLIES

La Municipalité a reçu un (1) mémoire, et a reçu un ensemble de commentaires dans le cadre de la consultation publique.

L'ensemble de ces interventions et recommandations ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous. Le suivi à accorder y est aussi annoté.

Question ou commentaire des participants	Réponse fournie par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Il est demandé s'il est possible de revaloriser localement le plastique à titre de combustible, et le verre comme agrégat dans l'asphalte ou le béton ?	En vertu des modifications réglementaires récentes, la gestion des matières recyclables ne relève plus de la Municipalité, mais de Eco Entreprises Québec (EEQ). Ce genre de projet doit être décidé et autorisé par EEQ. La Municipalité n'a plus le droit de décider seule de ce genre de projet et d'investissement. D'autre part, il faudrait pour cela trier les plastiques et le verre, et donc refaire un centre du tri du recyclage. Cette voie est donc écartée par la Municipalité	Non
Est-ce que la biométhanisation a été évaluée ?	La Biométhanisation a été envisagée sérieusement, étudiée puis écartée pour différentes raisons : (i) production majoritairement estivale de biogaz dans un secteur sans demande énergétique estivale, (ii) besoin d'eau pour le traitement dans un secteur n'ayant pas de capacités importantes, (iii) gestion difficile des digestats sur un territoire sans importante agriculture, (iv) importante saisonnalité des résidus reçus, (v) aucune référence au Québec pour de la biométhanisation de très petite échelle, ni en voie humide ni en voie sèche. Pour toutes ces raisons, le compostage est préféré et la biométhanisation est donc écartée par la Municipalité	Non
Est-ce que le bannissement de certains produits par des règles législatives pour réduire le volume de déchet (polystyrène alimentaire ou autres) a été envisagé?	La Municipalité voulait initialement bannir les sacs plastiques, mais a reporté le projet en raison de la pandémie. Le conseil ne voulait pas complexifier les commerces. Depuis, le gouvernement fédéral a réglementé à cet effet, de manière plus large, ce qui réduit l'intérêt de le faire localement. Mais la Municipalité regarde avec intérêt les initiatives de plusieurs villes, et pourrait éventuellement envisager ce recours si nécessaire.	Non
Est-ce que les résultats de 525 kg/hab/an, tiennent compte de l'apport des touristes?	Oui. C'est la norme. Il serait de toute façon très difficile d'extraire les quantités provenant de l'industrie touristique, tout comme il est difficile d'extraire celles venant de l'industrie de la pêche ou de la construction.	N/A

Question ou commentaire des participants	Réponse fournie par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Les conditions climatiques ont aussi un impact sur les apports lors de tempête. Par exemple, les nouveaux matériaux sont plus difficiles à recycler et on devra y penser lors de projets ambitieux comme le recyclage des pales des éoliennes qui sera couteux…	Le projet de PGMR comporte en effet une mesure pour clarifier la responsabilité des entrepreneurs dans le cas de projets majeurs (Action 15). Dans le cas des éoliennes, le promoteur a déjà la responsabilité du démantèlement à la fin de vie utile des éoliennes, et ces coûts ne seront donc pas assumés par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le commentaire est pertinent pour l'élaboration de la politique de gestion des résidus de projets majeurs (action 15)	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par l'action 15. L'action 15 est ajustée pour tenir compte des équipements.
La gestion de la consigne ne sera pas simple à mettre en œuvre, et le projet de la Municipalité d'y arrimer la récupération de certains RDD ne sera peut-être pas possible	Par règlement, la mise en œuvre de la récupération des consignes n'est pas une responsabilité de la Municipalité, mais celle des détaillants. Le projet de la Municipalité est principalement de s'assurer d'une rapide et pleine mise en œuvre, pour améliorer la récupération de ces matières (action 10). Par ailleurs, la Municipalité est déjà en discussion préliminaire avec un entrepreneur souhaitant développer ce service, dans le but d'y adjoindre un point de dépôt municipal pour des RDD (action 19). Le but étant de simplifier la vie du citoyen pour qu'il puisse déposer ses piles en même temps qu'il apporte ses contenants consignés.	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par les actions 10 et 19.
Est-ce que la Municipalité fera des efforts pour la gestion des espèces envahissantes? Le mémoire reçu couvre aussi cet aspect de la gestion des espèces envahissantes. Il pose les questions de (i) la participation de la Municipalité au comité sur les espèces envahissantes, (ii) l'élaboration d'un plan de sensibilisation et gestion des résidus, (iii) la réception de la terre contaminée dans des installations municipales, (iv) la réception des tiges et branches dans des installations municipales et (v) la réception de tiges et branches traitées par solarisation dans des installations municipales.	Actuellement il n'y a rien de prévu dans le Projet de PGMR concernant les espèces envahissantes. Lors de discussions préliminaires avec des organismes locaux, il avait été fait mention de milliers de mètres cubes à disposer, ce qui est impossible dans les installations municipales existantes. D'autant plus que la terre issue de plantations d'espèces envahissantes est considérée comme de la terre contaminée, alors que le CGMR ne reçoit pas de terre contaminée et n'est pas autorisé à le faire. Par ailleurs, les tiges ne devraient pas être compostées tandis que l'élimination hors du territoire représente un cout exorbitant. Des solutions de traitement local, préférentiellement in-situ doivent être préférentiellement identifiées. Cependant, la Municipalité s'est déjà engagée à soutenir le projet initié par les organismes environnementaux locaux, en participant aux rencontres du comité sur les espèces envahissantes. Ce comité vise à établir un inventaire, à définir un mode de gestion adaptée aux contraintes insulaires, ainsi que réglementer, éventuellement, la plantation.	La gestion des résidus d'espèces envahissantes est préoccupante. La Municipalité va donc rejoindre le comité de travail sur les espèces envahissantes pour mieux cerner la problématique, ses obligations ainsi que les options de gestion et de prévention. La gestion de terre contaminée au CGMR semble inenvisageable à court terme. Cette action de participer au comité ne relève pas du PGMR mais reste un engagement municipal.

Question ou commentaire des participants	Réponse fournie par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Pourquoi la Municipalité ne renforce pas sa sensibilisation, par exemple avec des publicités sur les activités réalisées, sur le total exporté, sur l'évolution des quantités selon les années ou les saisons ? Il est nécessaire d'avoir davantage de messages qui portent.	En effet, la Municipalité veut revoir sa sensibilisation (action 6). Sans doute que les moyens et les messages touchent moins la population, et qu'il faut moderniser tout cela. S'adapter aux nouveaux moyens. L'action 6 vise justement à déployer des messages selon les publics, par exemple en participant à des rencontres thématiques avec les pêcheurs, l'industrie du tourisme… Comme dans tout il y a des améliorations, mais on fait beaucoup d'efforts (capsules vidéos sur le bateau, dépliants, tournées des commerces, inspection…) L'objectif général est d'accroitre le niveau de communication et que le message soit mieux relayé.	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par l'action 6. L'action 6 est ajustée pour ajouter une mention aux opérations.
Est-ce qu'on pourrait regrouper les actions, avec budget et échéanciers ?	À la différence de la présentation publique, qui est synthétisée, le document complet du Projet de PGMR, qui est disponible en ligne, présente les actions avec les budgets et échéancier. Par ailleurs, il est conçu en complémentarité avec le *Plan triennal d'immobilisation* qui planifie les investissements de la Municipalité.	N/A
La gestion des déchets au camping Gros-Cap est complexe, et le service municipal de conteneurs aux commerces laisse parfois à désirer. Il faudrait améliorer les relations avec la Municipalité (livraison et réparation) et sensibiliser davantage les touristes.	La Municiplaité a manqué de conteneurs commerciaux, et c'est pour cela qu'un investissement est prévu à cet égard (action 7). Dans le cas particulier de ce camping, il a demandé de multiples modifications à ses équipements en plein été, durant la période la plus achalandée, ce qui a été difficile à satisfaire. Mais les équipements sont désormais fournis et en opération. La sensibilisation des visiteurs dans les campings devrait pourtant se simplifier puisque le compostage est désormais implanté partout au Québec. Le tri à 3 voies est donc une habitude des visiteurs. Il est important de conserver l'implication de tous, et c'est pour cela que la Municiplaité vise à améliorer la sensibilisation (action 6) et l'inspection (action 9). Selon l'expérience vécue, c'est une perception que les touristes ne font pas bien le tri. Lors de la saison touristique, de façon étonnante, le tri est relativement bien fait. Il est nécessaire de renforcer les messages, mais de ne pas focaliser l'attention sur une clientèle plutôt qu'une autre.	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par les actions 6, 7 et 9. L'action 6 est ajustée pour ajouter une mention au camping.
Est-ce que c'est possible de modifier l'horaire des collectes commerciales selon les besoins	Malheureusement non. L'horaire est défini et ne peut pas être adapté aux spécificités de chaque commerce	Non

Question ou commentaire des participants	Réponse fournie par les représentants	Décision de modifier le PGMR
Est-ce qu'il y aura une rediffusion web de la séance ? et pourquoi ne pas faire une séance en ligne ?	Non. La Municipalité préfère tenir des rencontres en présentiel afin de favoriser les échanges en personne pour les consultations publiques. D'autant qu'il y a des couts importants à faire une captation et une diffusion. Les diffusions web ne sont réalisées que dans des cas spécifiques.	N/A
Quel est le grade de compost et quels sont les usages du compost? Pourquoi est-il recommandé de ne pas en utiliser dans les jardins? Est-ce qu'on a des problèmes de valorisation du compost? Dans combien de temps les travaux sont prévus?	Le grade de compost est A et B, selon le type de compost produit. L'utilisation dans les jardins est déconseillée en raison de la présence de boues de fosses septiques dans le compost, et puisque le *Guide sur le recyclage des matières organiques fertilisantes* le déconseille si la culture est destinée à l'alimentation humaine. Il y a peu de débouchés pour le compost puisque les productions agricoles sont limitées et que la production de terreau est presque inexistante. La valorisation du compost est un enjeu et le développement de débouchés fait partie du projet de remise à niveau des opérations de compostage (action 25). Le projet avance. La demande d'étape 1 du programme de financement a été déposée en mars 2022. L'étape 2 sera déposée dans les prochaines semaines. Puisqu'il y a des infrastructures à construire, les travaux dureront quelques mois et seront réalisés dans les années à venir.	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par l'action 25.
Est-ce que le tri dans les commerces et institutions est satisfaisant?	C'est un travail continu, qui est dépendant des gens qui y travaillent. La Municipalité collabore avec l'entrepreneur de collecte pour identifier les enjeux à régler. Les travailleurs ramènent souvent les bonnes et mauvaises habitudes de la maison. Avec des visites régulières, la sensibilisation fonctionne bien (action 9)	Les idées proposées seront intégrées dans le cadre des activités déjà prévues par les actions 6 et 9. L'action 6 est ajustée pour ajouter une mention aux entreprises.
Est-ce qu'on a envisagé une collecte de recyclable par matière? D'autres villes trient séparément les papiers cartons des plastiques par exemple, ou le verre. Est-ce que l'on a envisagé un tri du recyclage aux iles?	Avec la modification réglementaire, la gestion du recyclage devient la responsabilité de Éco Entreprises Québec (EEQ). La Municiplaité n'a plus la responsabilité et le pouvoir de modifier la gestion du recyclage, et ne vise donc pas à implanter des tris séparés ou un centre de tri du recyclage. Elle souhaite juste poursuivre les activités de collectes en accord avec EEQ.	Non

CONCLUSION

Les objectifs des consultations ont été atteints : toute l'information requise a été fournie, les citoyens ainsi que les organisations du territoire ont eu l'opportunité d'améliorer le Projet de PGMR et des ajustements ont été réalisés en conséquence.

À l'avenir, peut-être que la phase de consultation pourrait comporter d'autres formes de participation citoyenne pour favoriser l'amélioration, ou que les messages invitant la population à participer pourraient être renforcés.

À la lumière des résultats, on constate notamment une demande importante pour davantage de sensibilisation, d'éducation et d'information de la population quant aux défis d'une saine gestion des matières résiduelles et au rappel de la hiérarchie des 3RV.

ANNEXE 1 : RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PROJET DE PGMR

Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 13 décembre 2022, à 19 h, la mairie.

CM2212-0640

Adoption du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine

---

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine est en vigueur depuis le 18 janvier 2017 et qu'en vertu de l'article 53.23.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales ont la responsabilité de réviser ce document tous les sept (7) ans;

CONSIDÉRANT QU' à cette fin, le conseil doit adopter par voie de résolution un projet de PGMR révisé, en vertu de l'article 53.11 de la LQE;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,
appuyée par Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil de la Communauté maritime adopte le plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine révisé;

que ce projet de plan de gestion soit soumis à une consultation publique le 31 janvier 2023;

qu'un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique soit diffusé et que le projet de PGMR puisse être consulté au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, ainsi que sur son site Internet, le tout conformément aux exigences de l'article 53.14 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 15 décembre 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

Le document est disponible sur le site internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2022) Procès-verbal du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine du 13 décembre 2022 (En ligne) [https://www.muniles.ca/affaires-municipales/conseil-municipal/proces-verbaux/] (Consulté le 21 février 2023).

ANNEXE 2 : AVIS PUBLIC DE TENUE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2023-2029

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine, adopté par le conseil Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le mardi 13 décembre 2022, conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendra le mardi 31 janvier 2023, à compter de 19 heures, à la mairie sise au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes ont la possibilité de déposer un mémoire lors de la consultation publique, de l'acheminer au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec), G4T 1A1, ou de le transmettre par courriel à environnement@muniles.ca. au plus tard le mardi 31 janvier 2023 à 16 h 30.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'un sommaire de celui-ci sont accessibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à www.muniles.ca, sous les onglets : *Services aux citoyens – Matières résiduelles – Outils et sensibilisation – Plan de gestion des matières résiduelles* ou au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sis au 460, chemin Principal, village de Cap-aux-Meules : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour plus d'information relativement à ce PGMR, vous pouvez communiquer avec le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, au 418 986-3100, poste 161, ou par courrier électronique à tdurbecq@muniles.ca.

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2007, le territoire des Îles-de-la-Madeleine adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Aujourd'hui, la Municipalité en est donc à réviser pour une seconde fois son PGMR. Cette planification a pour objectif de réaliser un portrait du territoire (voir chapitre 1), décrire le mode de gestion et de traitement des matières résiduelles (voir chapitre 2), de faire l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'archipel (voir chapitre 3) et de cibler les objectifs et les actions du territoire pour 2023-2029 (voir chapitre 4).

La performance madelinienne de gestion des matières résiduelles est contrastée, et peut être résumée en 4 principaux constats : (1) le taux d'élimination de 396 kg/hab./an reste inférieur aux objectifs provinciaux de 525 kg/hab./an, mais est en augmentation comparativement à 2013 (348 kg/hab./an), (2) le taux de recyclage est élevé (70 %), mais reste en deçà de l'objectif provincial de 75 %, (3) le taux de compostage de 73 % dépasse les objectifs gouvernementaux, et (4) les résidus de construction sont tous triés à l'écocentre, mais peu valorisés en raison du manque de débouchés locaux.

Dans un contexte incertain de coûts importants, d'inflation, de vieillissement des infrastructures et de rareté de la main-d'œuvre, le territoire s'est fixé pour objectif principal de consolider son système de gestion des matières résiduelles, en priorisant les projets permettant d'accroître le détournement ainsi que ceux améliorant les opérations des centres de traitement.

Objectif 1 – Maintenir le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.
Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduel.
Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.
Objectif 4 – Investir dans les infrastructures municipales et procédés.
Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.
Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) de ses matières accumulées.

Pour atteindre ces objectifs, il s'est fixé 30 actions décrites dans le projet de PGMR.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

Le document est disponible sur le site internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2022) Avis public de consultation publique du Projet de PGMR (En ligne) [https://www.muniles.ca/affaires-municipales/reglements-municipaux/avis-et-projets-de-reglement/] (Consulté le 21 février 2023).

ANNEXE 3 : AVIS PUBLIC DANS LE JOURNAL LOCAL

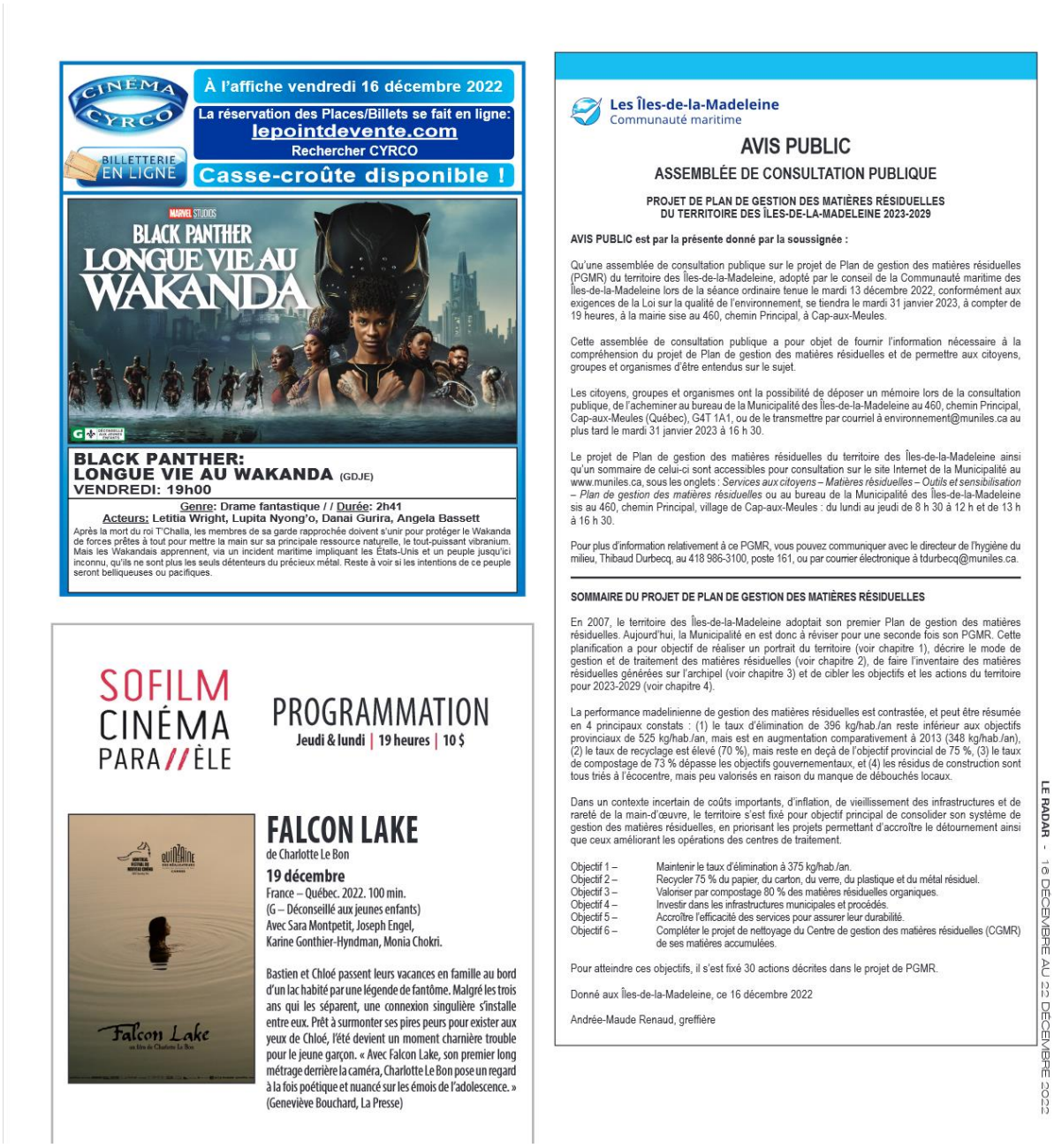

CINÉMA CYRCO

À l'affiche vendredi 16 décembre 2022

La réservation des Places/Billets se fait en ligne:
lepointdevente.com
Rechercher CYRCO

BILLETTERIE EN LIGNE

Casse-croûte disponible !

MARVEL STUDIOS
BLACK PANTHER
LONGUE VIE AU WAKANDA

BLACK PANTHER: LONGUE VIE AU WAKANDA (GDJE)
VENDREDI: 19h00

Genre: Drame fantastique / / Durée: 2h41
Acteurs: Letitia Wright, Lupita Nyong'o, Danai Gurira, Angela Bassett

Après la mort du roi T'Challa, les membres de sa garde rapprochée doivent s'unir pour protéger le Wakanda de forces prêtes à tout pour mettre la main sur sa principale ressource naturelle, le tout-puissant vibranium. Mais les Wakandais apprennent, via un incident maritime impliquant les États-Unis et un peuple jusqu'ici inconnu, qu'ils ne sont plus les seuls détenteurs du précieux métal. Reste à voir si les intentions de ce peuple seront belliqueuses ou pacifiques.

SOFILM CINÉMA PARA//ÈLE

PROGRAMMATION
Jeudi & lundi | 19 heures | 10 $

FALCON LAKE
de Charlotte Le Bon
19 décembre
France – Québec. 2022. 100 min.
(G – Déconseillé aux jeunes enfants)
Avec Sara Montpetit, Joseph Engel, Karine Gonthier-Hyndman, Monia Chokri.

Bastien et Chloé passent leurs vacances en famille au bord d'un lac habité par une légende de fantôme. Malgré les trois ans qui les séparent, une connexion singulière s'installe entre eux. Prêt à surmonter ses pires peurs pour exister aux yeux de Chloé, l'été devient un moment charnière trouble pour le jeune garçon. « Avec Falcon Lake, son premier long métrage derrière la caméra, Charlotte Le Bon pose un regard à la fois poétique et nuancé sur les émois de l'adolescence. » (Geneviève Bouchard, La Presse)

Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2023-2029

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

Qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine, adopté par le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le mardi 13 décembre 2022, conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendra le mardi 31 janvier 2023, à compter de 19 heures, à la mairie sise au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes ont la possibilité de déposer un mémoire lors de la consultation publique, de l'acheminer au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec), G4T 1A1, ou de le transmettre par courriel à environnement@muniles.ca au plus tard le mardi 31 janvier 2023 à 16 h 30.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'un sommaire de celui-ci sont accessibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au www.muniles.ca, sous les onglets : *Services aux citoyens – Matières résiduelles – Outils et sensibilisation – Plan de gestion des matières résiduelles* ou au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sis au 460, chemin Principal, village de Cap-aux-Meules : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour plus d'information relativement à ce PGMR, vous pouvez communiquer avec le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, au 418 986-3100, poste 161, ou par courrier électronique à tdurbecq@muniles.ca.

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2007, le territoire des Îles-de-la-Madeleine adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Aujourd'hui, la Municipalité en est donc à réviser pour une seconde fois son PGMR. Cette planification a pour objectif de réaliser un portrait du territoire (voir chapitre 1), décrire le mode de gestion et de traitement des matières résiduelles (voir chapitre 2), de faire l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'archipel (voir chapitre 3) et de cibler les objectifs et les actions du territoire pour 2023-2029 (voir chapitre 4).

La performance madelinienne de gestion des matières résiduelles est contrastée, et peut être résumée en 4 principaux constats : (1) le taux d'élimination de 396 kg/hab./an reste inférieur aux objectifs provinciaux de 525 kg/hab./an, mais est en augmentation comparativement à 2013 (348 kg/hab./an), (2) le taux de recyclage est élevé (70 %), mais reste en deçà de l'objectif provincial de 75 %, (3) le taux de compostage de 73 % dépasse les objectifs gouvernementaux, et (4) les résidus de construction sont tous triés à l'écocentre, mais peu valorisés en raison du manque de débouchés locaux.

Dans un contexte incertain de coûts importants, d'inflation, de vieillissement des infrastructures et de rareté de la main-d'œuvre, le territoire s'est fixé pour objectif principal de consolider son système de gestion des matières résiduelles, en priorisant les projets permettant d'accroître le détournement ainsi que ceux améliorant les opérations des centres de traitement.

Objectif 1 – Maintenir le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.
Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduel.
Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.
Objectif 4 – Investir dans les infrastructures municipales et procédés.
Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.
Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) de ses matières accumulées.

Pour atteindre ces objectifs, il s'est fixé 30 actions décrites dans le projet de PGMR.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière

LE RADAR - 16 DÉCEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2022

Le document est disponible sur le site internet du journal Le Radar (accès pour abonnés)

Journal Le Radar (2022) Édition du 16 décembre 2022 (En ligne) [https://www.leradar.qc.ca/2022/12/16/11785/] (Consulté le 21 février 2023).

ANNEXE 4 : RAPPEL DE TENUE DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Le document est disponible sur le site internet de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (2023) Bulletin municipal de janvier 2023 (En ligne) [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2023/01/1-Info-municipale-janvier.pdf] (Consulté le 21 février 2023).

Le visuel est disponible sur la page Facebook de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine :

Page Facebook de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (En ligne) [https://www.facebook.com/MunicipalitedesIles/?locale=fr_CA] (Consulté le 21 février 2023).

ANNEXE 5 : PRÉSENTATION LORS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les Îles-de-la-Madeleine
Communauté maritime

418 986-3100 | www.muniles.ca | 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules